

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/2 – ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

La ville de Mons en Baroeul adhère depuis 2018 au réseau National des Maisons des Associations. Ce réseau lui permet d'obtenir des conseils techniques et juridiques et facilite l'accès à l'information, le partage des expériences en matière de développement associatif.

Il met en place plusieurs fois par an des colloques et rencontres nationales avec les acteurs locaux du secteur associatif sur des thématiques transversales aux maisons des associations, auxquels la ville participe.

Il est proposé au Conseil Municipale d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire l'adhésion de la Maison Monsoise Des Associations et des Services à ce réseau,
- autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 406 euros.